



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DÉCISION DU MAIRE N°34/2024

Virement de crédit n° 1 budget général 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu la délibération n°13/2024 du conseil municipal du 03 avril 2024 portant adoption du budget primitif 2023 du budget communal et autorisant madame le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Vu la délibération n°51/2023 approuvant la création d'une autorisation de programme pour le rachat ainsi que la démolition de plusieurs maisons situées dans le lotissement des Hauts du Tarn et concernées par un risque d'effondrement des berges,
- Considérant la nécessité de compléter les crédits budgétaires prévus pour le rachat des maisons des Hauts du Tarn,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est procédé à un virement de crédits d'un montant de 100 000 € vers le compte 2115 « terrains bâtis » - opération 2023001 « risques effondrement berges » fonction 020 « administration générale de la collectivité » depuis le compte 2041512 « subventions d'équipement versées - bâtiments et installations » fonction 510 « aménagement des territoires - services communs ».

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 18 novembre 2024

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE

